



COMPTE-RENDU DU CT DU 05/06/2015

Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER ; Olivier GARNIER

PREAMBULE

Ouverture du CTL par le Président, qui insiste sur l'importance qu'il accorde à la formation en général, et à la e-formation en particulier : cette dernière est un moyen comme un autre de faire de la formation ; c'est un moyen moderne, dont l'importance va certainement continuer à croître, mais sans exclusivité, en raison de son caractère pratique, mais aussi de la problématique des frais de déplacements en période de "disette" budgétaire, et de la difficulté à faire se déplacer une partie des agents. Nous, agents de la DGFIP, avons besoin de formations pour maintenir et enrichir notre technicité, c'est à dire notre "valeur ajoutée" par rapport au privé qui lorgne nos compétences de conseils (collectivités locales, fiscalité...) en particulier. Des précisions seront apportées aux agents sur Ulysse 79 concernant les frais de déplacements et la gestion des absences dans le cadre des e-formations, selon qu'elles seront suivies sur le site d'affectation ou sur un site extérieur.

Le Président du CTL vient ensuite sur un sujet d'actualité : le contrôle déontologique des agents. Il précise que ce contrôle, ainsi que celui du contenu des déclarations souscrites (CSP), est un devoir, mais aussi une nécessité absolue : ils fondent notre légitimité à contrôler à notre tour les citoyens-contribuables ; nous avons en la matière un devoir collectif d'exemplarité. Cependant, les agents de la DGFIP sont aussi des citoyens, et, à ce titre, ils disposent des mêmes droits que les autres contribuables. Le Président souhaite cependant que les agents contrôleurs puissent continuer à contacter les agents contrôlés sur leur BALF, ce qu'ils feront, sauf demande expresse.

Le Président du CTL annonce la tenue au deuxième semestre 2015 de réunions destinées à réfléchir à des allègements de tâches, des modifications de méthodes de travail etc... En effet, "l'exercice douloureux" des suppressions annuelles d'emplois pèse lourdement sur les services, mais est imposé à la DDFIP 79, et son Directeur n'a pas le choix, malgré son désaccord et ses observations : c'est une politique nationale, voulue et décidée par un gouvernement légitime, et entériné par la Parlement démocratiquement élu. Nous devons donc nous employer à travailler le mieux possible malgré cela, mais aussi nous adapter à notre environnement en mouvement (applicatifs informatiques, dématérialisation...) : il faut rechercher des simplifications, des allègements de tâches, et adapter nos méthodes de travail (car si des tâches, les plus répétitives) ont disparu, d'autres, nouvelles, ont été induites par nos applicatifs...

1 – APPROBATION DU PV DU CTL DU 27/03/2015

Vote : pour : 5 (unanimité des OS présentes)
contre : /
abstention : /
CGT absente

2 – INFORMATIONS

Bilan 2014 de la Formation Professionnelle : bilan en progression présenté par la nouvelle responsable de la FOR PRO (taux de formation en hausse, tant en agents formés qu'en durée de formation), lié, entre autres, aux formations obligatoires (FDD, ALTO 2 etc).

Deux nouveautés sont en outre présentées : la régionalisation des centres d'examens et concours (pour nous, Poitiers) (> 1000 candidats nationaux) ou leur nationalisation en région parisienne (< 1000 candidats nationaux), déjà en place ; l'accompagnement de la mobilité professionnelle des cadres B et C ("défamiliarisation") avec le parcours de mobilité fonctionnelle, et au-delà, la formation nouveau métier, quel que soit le grade de l'agent.

Le Président du CTL insiste sur le fait que la formation n'est pas un luxe, mais une nécessité

fonctionnelle ; il note aussi la difficulté de caler les formations au plus près des besoins opérationnels, tout en précisant que les chefs de services conservent tout leur rôle à jouer dans l'appui, le soutien technique, mais aussi l'information et l'appropriation de celle-ci par leurs équipes (résumés, commentaires etc...).

Tableau de Bord de Veille Sociale : présenté par la nouvelle responsable Budget Logistique Immobilier... Les différents indicateurs suivis sont plutôt meilleurs que ces dernières années (écarternements en baisse, en nombre d'évènements, d'agents concernés et d'heures écarternées) : la chef du PPR précise que l'alerte des chefs de service concernant les écarternements de leurs agents n'est pas du ressort de la direction : leur suivi fait partie du travail du chef de service, tout comme les solutions à apporter (ils disposent d'une formation adéquate ; les chefs de services en place l'ont tous suivie) ; les écarternements du groupe "Direction", eux, concernent les cadres supérieurs, et tout particulièrement le DDFiP, qui les estime en partie liés aux trop nombreuses suppressions d'emplois en direction de ces dernières années (FO-DGFIP a appelé l'attention de tous sur la situation de ceux qui ne pointent pas, pour lesquels le même travail de suivi et de présentation doit être fait, mais sans moyen d'alerte). Le chef du PGP indique à juste raison que si la "révélation" est récente et liée à AGORA, le phénomène, lui, est ancien...! La chef du PPR indique que le stage de prévention des risques psycho-sociaux est obligatoire pour les encadrants, et la responsable de la FOR PRO ajoute que, vraisemblablement à l'horizon 2016, les agents volontaires pourront suivre de tels stages (couplés avec les Conditions de Vie au Travail).

Pour le Président du CTL, ces écarternements, qui restent importants, sont le possible révélateur de processus de travail trop lourds, inadaptés, mais sans se masquer que les suppressions continues d'emplois ont aussi un fort impact sur le phénomène.

La chef du PPR et le Président du CTL se félicitent de l'accroissement du nombre de réunions (officielles, avec ordre du jour et compte-rendu), et précisent qu'elles doivent concerner tous les sujets (techniques, métiers, mais aussi CVT, logistiques etc...) ; ils souhaitent un "espace-temps" pour la discussion entre le chef de service et ses agents : "se poser pour s'approprier".

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels / Plan Annuel de Prévention : rappel des débats qui ont eu lieu en CHS-CT concernant la cotation du risque psycho-social, et du vote "contre" concernant le PAP qui s'en est suivi ; ces éléments sont à retrouver dans le CR du CHS-CT du 23/04/2015.

Budget : l'affranchissement reste un poste très lourd (33 % du budget de la DDFiP 79) , malgré les efforts entrepris (centralisation des envois, note de service de juillet 2013...) et ceux de certaines collectivités qui ne font pas payer à la DDFiP leur affranchissement ; il faut donc continuer à réfléchir à la question ; à cet effet, une enquête va être menée par un IP sur le fonctionnement du courrier ; le Président du CTL indique que toutes les économies réalisées serviront aux CVT.

Questions diverses :

- indemnités de frais aux verbalisants : toujours en attente de réponse de la DG ; en revanche, en cas de formation sur sa résidence, et même si des frais sont engagés, il n'y a pas de remboursement ;
- lisibilité du nombre de jours et des services bénéficiaires de vacataires : récapitulatif semestriel des services bénéficiaires et du nombre de jours ;
- dans le cadre de la fusion des centres hospitaliers du département (un au nord, un au sud), une réflexion est engagée sur la spécialisation des trésoreries concernées : il y aura au 1er janvier 2016 2 postes hospitaliers : pour le sud, Niort va être adapté, pour le nord, une trésorerie spécialisée va être créée au sein du CDFiP de Parthenay ; ces éléments seront présentés en CTL avant la rentrée ;
- le Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine va être créé ; le périmètre des missions, la volumétrie des effectifs etc sont à l'étude (ainsi que l'implantation sur un ou deux sites, c'est à dire Niort, ou Niort et Bressuire) et seront présentés en CTL avant la fin 2015 (afin d'ouvrir les postes à la mutation dès septembre 2016) ;
- une réflexion est actuellement menée sur la gouvernance de la DDFiP, avec pour objectif de réduire l'encadrement supérieur ; elle sera présentée dans un prochain CTL, pour une mise en oeuvre vraisemblable en 2016 ;
- il n'y a pas de réflexion à ce jour sur la pérennité du SPF de Parthenay ; cependant, s'il n'y a pas d'actualité immédiate (c'est à dire pour 2015), cette réflexion sera engagée après (en 2016?)